

1 - AVIS SUR L'IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE CRAM-CHABAN.

Jean GORIOUX se retire.

Par 3 Contre, 2 Abstentions et 6 Pour, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur l'implantation d'un parc éolien sur la commune de CRAM-CHABAN.

2 - EMPLACEMENT RESERVE N°8 - ACQUISITION DE PARCELLES.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir le foncier nécessaire à l'emplacement réservé n°8 (rue des distilleries) aux conditions convenues avec les propriétaires ayants droit.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRONIQUES AU LIEU-DIT : « MOULIN DE CURÉ » AU TITRE DU FONDS D'AIDE DEPARTEMENTAL : POUR LA REVITALISATION DES CENTRES DES PETITES COMMUNES.

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental pour une subvention dans le cadre de l'opération enfouissement des réseaux Moulin de Curé à hauteur de 35% d'une dépense HT de 5470,96 Euros.

4 - REPARTITION DES SIÈGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS SUD EN VUE DU RENOUELEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX 2020.

Par 11 voix Pour et 1 Abstention, le Conseil Municipal accepte l'accord local pour 50 Conseillers Communautaires en vue du renouvellement des Conseils Municipaux 2020.

5 - ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE TRAVAUX REHABILITATION DE L'EGLISE.

Délibération retirée et reportée.

Affiché le 16 Juillet 2019

Le Maire,
Jean GORIOUX

